

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 février à 19H30, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 6 février 2025

Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Laurent LAFAYE, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Eric GOUVIER, Magali BOISSONNEAU, Frédérique GRANET, Laure ROUBERTIE, Dimitri NIOSSOBANTOU, Céline DUPUY-LEGRAND, Chantal BOUTHINAUD, Pascal BUSSIÈRE, Julien MORIN, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE, Damien NICOT

Étaient absents représentés :

Christian REYNAUD pouvoir à Eric GOUVIER
Marie-José ROBERT pouvoir à Jean-Marie MIGNOT
Blanche ROUX pouvoir à Gaston CHASSAIN

Étaient absents excusés :

Christian REYNAUD, Marie-José ROBERT, Blanche ROUX

Secrétaire de séance : Madame Danièle BARRIERE

N°2025/D/010 - Objet : Cession d'un camion benne RENAULT (5086 RP 87)

En ce début d'année, un véhicule a été mis en vente aux enchères. Le montant de vente est supérieur à 4600 €, dépassant ainsi le seuil de délégation du Conseil municipal au Maire.

Camion benne Renault immatriculé 5086 RP 87

N° de Série : VF6BAO2A000012329

Montant de la vente : 5191 € TTC

N° d'immobilisation : 200000015

Acquéreur : Monsieur SPANO Marc Antoine, particulier, né le 11/08/1969 à MARSEILLE et demeurant 3 Avenue Nicolas PIETRI 20000 AJACCIO.

Le Conseil municipal, après avoir débattu décide :

- D'approuver la cession du véhicule Renault immatriculé 5086 RP 87 à Monsieur SPANO Marc Antoine, particulier, né le 11/08/1969 à MARSEILLE et demeurant 3 Avenue Nicolas PIETRI 20000 AJACCIO ;

- D'accepter le montant de la vente : 5 191 € TTC ;

- D'inscrire les recettes correspondantes aux produits des ventes au compte 775 (produits des cessions d'immobilisations) ;

- D'autoriser la sortie du bien 200000015 du patrimoine de la commune pour le motif "cession à titre onéreux sur bien déjà amorti".

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en mairie, le jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En mairie le 12 février



Le Maire,

Gaston CHASSAIN.